



Assemblée générale

Distr. limitée
29 juin 2016
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Trente-deuxième session

Point 3 de l'ordre du jour

Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

**Bélarus*, Chine, Fédération de Russie : amendement au projet
de résolution A/HRC/32/L.20**

32/... La promotion, la protection et l'exercice des droits de l'homme sur Internet

Lire comme suit le troisième alinéa du préambule :

Rappelant toutes les résolutions pertinentes de la Commission des droits de l'homme et du Conseil des droits de l'homme sur le droit à la liberté d'opinion et d'expression, en particulier les résolutions 20/8 et 26/13, datées respectivement du 5 juillet 2012 et du 26 juin 2014, du Conseil, sur la promotion, la protection et l'exercice des droits de l'homme sur Internet, ainsi que les résolutions 12/16 du 2 octobre 2009, sur la liberté d'opinion et d'expression, 28/16 du 24 mars 2015, sur le droit à la vie privée à l'ère du numérique, 31/7 du 23 mars 2016, sur les droits de l'enfant : les technologies de l'information et de la communication et l'exploitation sexuelle des enfants, et 23/2 du 13 juin 2013, sur le rôle de la liberté d'opinion et d'expression dans l'émancipation des femmes, et rappelant également les résolutions 68/167, datée du 18 décembre 2013 et 69/166 du 18 décembre 2014, sur le droit à la vie privée à l'ère du numérique, et 70/184, du 22 décembre 2015, sur les technologies de l'information et de la communication au service du développement, et 70/125, du 16 décembre 2015, sur le document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, de l'Assemblée générale,

* État non membre du Conseil des droits de l'homme.

GE.16-11164 (F) 300616 300616



* 1 6 1 1 1 6 4 *

Merci de recycler

